



Année 2026 - Année n°043

DOSSIER : N° PC 062 491 26 00001

Déposé le : 06/01/2026

Affiché en mairie le :

Demandeur(s) : Monsieur GHYS Jean-Louis

Demeurant : [REDACTED]

Adresse des travaux : 2 ALL DE LA BACCARA à
LAVENTIE (62840)

Référence(s) cadastrale(s) : AM 83

Nature des travaux : Carport

AUTORISATION DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Prononcé par le Maire au nom de la commune

Le Maire de la commune de LAVENTIE

Vu la demande de permis de construire présentée le 06/01/2026 par Monsieur GHYS Jean-Louis ;

Vu les pièces complémentaires reçues le 28/01/2026 ;

Vu l'objet de la demande :

- pour un projet de carport ;
- sur un terrain situé 2 ALL DE LA BACCARA à LAVENTIE (62840) ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22/09/2016, modifié le 07/12/2017 et le 12/07/2023,

Vu l'avis des services assainissement, eau potable et incendie de NOREADE en date du 09/02/2026 ;

ARRÊTE

Article 1

Le présent Permis de Construire est **accordé**.

LAVENTIE, le 16 Février 2026
Le Maire, de Laventie
Jean-Philippe Boonaert



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

Acte publié le 24/02/2026
Jean-Philippe BOONAERT,
Maire de Laventie